

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

CARTE DE FAMILLE BLESSÉ DE GUERRE - (N° 3801)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Bompard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Par dérogation, les gendarmes en opération extérieure sont également éligibles à cette carte.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Soit pour des missions de prévôté, soit pour des missions de protection, de nombreux gendarmes interviennent dans des théâtres ou des pays marqués par les conflits violents. La tradition militaire de la gendarmerie nationale justifie donc l'éligibilité à ce dispositif.